

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017 - 211700604 -- 2023 -- <b>28 SEPT 2023</b> --
<b>Accusé de Réception Préfecture Reçu le : 28/09/2023</b>

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept septembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOUTENAC-TOUVENT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Nelly PINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/09/2023

**PRESENTS** : MM Nelly PINET, Catherine KEBERT, Nadine TESSIER, Maryline WARNET, Damien PENEAU, Julien MERCIER, Maryline DUMON, Jacques LEMAITRE, Clémentine BERLIOZ-LATOUR et Sylvain BREMAUD

Mme Catherine KEBERT est élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures 15.

Le procès-verbal de la séance du 8 août 2023 est approuvé à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

**Délibération : Projet d'implantation d'un parc éolien sur la commune de ST GERMAIN DU SEUDRE**

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal a été destinataire d'un dossier de demande d'autorisation environnementale par le promoteur JPEE pour le parc Eolien des Charbonnières à ST GERMAIN DU SEUDRE.

Le projet consiste en l'implantation de 2 éoliennes d'une hauteur de 199,50 mètres chacune.

Après délibération, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents (contre : 5), émettent un avis défavorable à la réalisation du parc Eolien des Charbonnières à ST GERMAIN DU SEUDRE et s'inquiètent principalement sur l'impact du couloir migratoire ainsi que des possibles agrandissements de ces installations sur notre territoire.

Vote à l'unanimité.

Pour copie conforme

Fait à BOUTENAC-TOUVENT, le 28/09/2023

Nelly PINET, Maire

